

GLOBAL STRUCTURING

Société par actions simplifiées à capital variable

au capital souscrit de 10 000 euros

Siège social : 29 Boulevard de la Ferrage,

CS 20005 06414 CANNES CEDEX

RCS CANNES 929 391 365

Code APE 6630Z

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire Du 15 juin 2026

Informations de l'assemblée

Le 15 juin 2026 à 14H00,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Les associés présents représentent 586'816 actions sur les 2'627'598 actions qui compose le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Quentin Frégier** président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025
2. Affectation du résultat
3. Quitus donné aux dirigeants pour leur gestion

Résolutions

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés. Elle constate que les comptes font ressortir un perte nette comptable de 152'950 euros pour l'exercice clos.

Pour: 586816 (100.00 %) Contre: 0 (0.00 %) Abstention: 0 (0.00 %)

QF

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, constate que le résultat de l'exercice s'élève à une perte de 152'950 euros. L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos, d'un montant de 152'950 €, au compte « Report à nouveau ». L'Assemblée Générale décide de ne pas prélever sur la réserve légale ni sur les autres réserves. Elle constate qu'il n'existe aucun montant distribuable et décide en conséquence de ne pas distribuer de dividende.

Pour: 586816 (100.00 %) Contre: 0 (0.00 %) Abstention: 0 (0.00 %)

Quitus donné aux dirigeants pour leur gestion

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, décide de donner quitus plein et entier au Président et au Directeur Général pour l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé. Il est donné pouvoir au Président pour effectuer ou charger un tiers d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité des décisions prises.

Pour: 586816 (100.00 %) Contre: 0 (0.00 %) Abstention: 0 (0.00 %)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Une copie est fournie par e-mail aux associés

Le président et secrétaire
(*Quentin Frégier pour EDUCAFI SAS*)



Synthèse des résultats

RESOLUTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025	100.00 %	0.00 %	0.00 %
Affectation du résultat	100.00 %	0.00 %	0.00 %
Quitus donné aux dirigeants pour leur gestion	100.00 %	0.00 %	0.00 %